

FEUILLE DE CHEMINEMENT
GARDE PROVISOIRE

Dossier : _____

Nom, Prénom : _____

Date de naissance : _____ ☐ F ☐ M
AAAA-MM-JJ

NAM : _____ Exp. _____
AAAA-MM

Nom de la mère : _____

■ Ordonnance de garde provisoire en vue d'une évaluation psychiatrique visant une personne déjà sous garde préventive

Date de l'ordonnance de garde provisoire : _____
(Date et heure de début pour le calcul des délais relatifs à la garde provisoire)

Année Mois Jour Heure

☐ Ordonnance versée au dossier

Transmission d'informations à la personne

Note rédigée le : _____ par : _____

☐ Communication à la personne de l'information nécessaire à l'exercice de ses droits :

Année Mois Jour Heure

Évaluation psychiatrique

☐ 1^{er} examen psychiatrique dans les 24 heures suivant l'ordonnance de garde provisoire :

Année Mois Jour Heure

☐ 2^e examen psychiatrique dans les 48 heures suivant l'ordonnance de garde provisoire :

Année Mois Jour Heure

Transmission des rapports d'examen psychiatrique

☐ Rapports d'examen psychiatrique transmis au DSP :

Année Mois Jour

☐ Rapports d'examen psychiatrique versés au dossier

☐ Rapports d'examen psychiatrique transmis au tribunal par le DSP :

Année Mois Jour

☐ Preuve de l'envoi versée au dossier (ex. : bordereau d'envoi)

■ Ordonnance de garde provisoire obtenue par un tiers

Date de l'ordonnance de garde provisoire : _____

Année Mois Jour

☐ Ordonnance versée au dossier

Prise en charge par l'établissement : _____
(Date et heure de début pour le calcul des délais relatifs à la garde provisoire)

Année Mois Jour Heure

Transmission d'informations à la personne

Note rédigée le : _____ par : _____

☐ Confirmation de la garde provisoire
☐ Confirmation du lieu de la garde provisoire
☐ Explication des motifs de la garde provisoire
☐ Explication du déroulement de la garde provisoire
☐ Remise du dépliant explicatif du processus de garde en établissement, y compris les droits et les recours de la personne

☐ Remise des coordonnées du groupe régional de promotion et de défense des droits en santé mentale
☐ Remise des coordonnées du bureau d'aide juridique le plus près
☐ Explication du droit de communiquer en toute confidentialité avec un proche et/ou un avocat
☐ Indication de l'espace prévu pour les communications confidentielles de la personne et explication de la marche à suivre pour y avoir accès

Évaluation psychiatrique

☐ 1^{er} examen psychiatrique dans les 24 heures suivant la prise en charge :

Année Mois Jour Heure

☐ 2^e examen psychiatrique dans les 96 heures suivant la prise en charge :

Année Mois Jour Heure

Transmission des rapports d'examen psychiatrique

☐ Rapports d'examen psychiatrique transmis au DSP :

Année Mois Jour

☐ Rapports d'examen psychiatrique versés au dossier

☐ Rapports d'examen psychiatrique transmis au tribunal par le DSP :

Année Mois Jour

☐ Preuve de l'envoi versée au dossier (ex. : bordereau d'envoi)

Demande de garde autorisée dans un contexte de garde provisoire

☐ Signification de la demande à la personne : (48 heures avant sa présentation au tribunal)	Année	Mois	Jour
☐ Signification de la demande à un proche : (48 heures avant sa présentation au tribunal) OU ☐ Signification de la demande au représentant légal : (48 heures avant sa présentation au tribunal) OU ☐ Signification de la demande au Curateur public, en dernier recours : (48 heures avant sa présentation au tribunal)	Année Mois Jour		

Audience

Moyens pour favoriser la présence de la personne visée à l'audience

(L'établissement est responsable d'assurer le transport et l'accompagnement de la personne sous garde au tribunal.)

- ☐ Présence d'un proche pour soutenir la personne
- ☐ Présence d'un avocat de la défense
- ☐ Présence d'un représentant du groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale de la région pour soutenir la personne
- ☐ Présence d'un représentant du comité des usagers de l'établissement pour soutenir la personne
- ☐ Présence d'un intervenant social de l'établissement pour soutenir la personne
- ☐ Utilisation de moyens technologiques
- ☐ Autres moyens : _____

Levée de la garde provisoire

☐ Personne informée et libérée le :	Année	Mois	Jour	Heure	☐ Remise d'un avis écrit à la personne ☐ Copie de l'avis versée au dossier
--	--------------	-------------	-------------	--------------	---

Motif :

- ☐ Expiration de la durée maximale de la garde provisoire
- ☐ Rejet par le tribunal de la demande de garde autorisée
- ☐ Certificat médical ou rapport d'examen psychiatrique attestant que la garde n'est pas justifiée
- ☐ Obtention du consentement libre et éclairé de la personne à être gardée à l'établissement en vue de se soumettre à une évaluation psychiatrique
- ☐ Défaut de produire un rapport d'examen psychiatrique dans les délais prescrits par la loi

Avis relatif à la levée de la garde provisoire

☐ Avis de la levée de la garde provisoire au DSP : (Le DSP en avisera le représentant légal ou le titulaire de l'autorité parentale.)	Année	Mois	Jour	☐ Avis versé au dossier
☐ Avis de la levée de la garde provisoire au représentant légal ou au titulaire de l'autorité parentale :	Année	Mois	Jour	☐ Avis versé au dossier
☐ Avis de la levée de la garde provisoire au tribunal qui a ordonné la garde provisoire :	Année	Mois	Jour	☐ Avis versé au dossier

Interdiction et/ou restriction de communication

Aucune restriction ne peut être imposée aux communications entre la personne sous garde et son représentant, la personne habilitée à consentir aux soins requis par son état de santé, un avocat, le Curateur public ou le Tribunal administratif du Québec.

- ☐ L'interdiction ou la restriction est motivée par le médecin.

- ☐ La personne est informée par écrit à partir d'un certificat de l'interdiction ou la restriction.
- ☐ Copie du certificat versée au dossier

Transfert d'établissement

☐ À la demande de la personne sous garde	
☐ À la demande du médecin traitant	→ ☐ Consentement de la personne obtenu, sauf si le transfert est requis pour assurer la sécurité de celle-ci ou d'autrui
☐ Si le transfert d'établissement est effectué, certificat médical attestant de l'absence de risque pour la personne	